



Groupe Scolaire STE COLETTE – ST JOSEPH – ST PAUL

## SITE ECOLE SAINTE-COLETTE

Tél. 03.81.47.29.29

8, boulevard Diderot – 25000 BESANCON

Adresse mail : [masalvignol@stjoseph-stpaul.org](mailto:masalvignol@stjoseph-stpaul.org)

### TARIFS 2024 – 2025

#### FRAIS D'INSCRIPTION – ARRHEs

Les frais d'inscription et les arrhes sont obligatoires pour valider le dossier et sont définitivement acquis par l'Ecole en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

Pour un élève externe ou demi-pensionnaire : 75 € pour les frais d'inscription + 100 € d'arrhes = 175 €

Les frais d'inscription apparaitront sur la facture annuelle d'octobre et seront déduits de cette facture avec les arrhes.

#### COTISATION A.P.E.L (Association des Parents à l'Enseignement Libre) : 25 €

Si vous optez ou non pour l'adhésion à l'Association des Parents d'élèves, veuillez remplir le document qui se trouve dans le dossier d'inscription en ligne. Cette cotisation sera portée sur la facture annuelle de la famille.

#### CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE

La contribution familiale couvre les frais afférents à la Pastorale, aux règlements des annuités d'emprunts correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, à l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi qu'à la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

La contribution familiale est fonction des ressources et des charges des familles :

CATEGORIE CONTRIBUTION FAMILIALE	LETTRE C.F.	C.F. MENSUELLE SUR 10 MOIS 1 <sup>er</sup> ENFANT	LETTRE C.F.	C.F. MENSUELLE SUR 10 MOIS 2 <sup>ème</sup> ENFANT -15%
de 2 901 € à 4 300 €	A1	50.20 €	A2	42.60 €
de 4 301 € à 6 900 €	B1	58.00 €	B2	49.30 €
de 6 901 € à 11 800 €	C1	68.00 €	C2	57.80 €
de 11 801 € à 17 600 €	D1	84.80 €	D2	72.10 €
de 17 600 € à 22 400 €	E1	103.40 €	E2	87.90 €
Au-delà de 22 400 €	F1	113.70 €	F2	96.70 €
En dessous de 2 900 € ou Familles en difficultés ( <i>sur justificatifs</i> )	Z1	38.00 €	Z2	32.30 €

## CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

REVENUS TOTAUX (salaires bruts 2022, pension alimentaire 2022, CAF 2023, etc....)  
Nombre d'enfants à charge + 2 (pour les parents même si famille monoparentale)

Le résultat obtenu vous permet de vous situer dans une catégorie du tableau page 1.

**LA PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION 2023 CONCERNANT LES REVENUS 2022 AINSI QUE LE RELEVÉ ANNUEL 2023 DE LA CAF SONT A JOINDRE AU CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE  
A DÉFAUT, LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ SERA APPLIQUÉ**

## RÉDUCTIONS DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

Des réductions sont accordées aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans le Groupe Scolaire St-Joseph/St-Paul/Ste-Colette :

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : (cf. tableau 1<sup>ère</sup> page dernière colonne)
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une participation aux divers frais : sorties culturelles, achats divers, badges self etc... est demandée (60 € annuels pour l'Ecole Sainte-Colette).

Des réductions spécifiques sont accordées aux enseignants des établissements privés sous contrat (contribution A) et aux personnels OGEC (tarif spécial). Nous contacter pour plus d'informations.

## DEMI-PENSION

Vous avez la possibilité de choisir le forfait que vous souhaitez à condition que **votre choix soit définitif pour l'année scolaire.**

- Forfait pour 4 repas par semaine, soit 91.70 €/Mois sur 10 Mois (917.00 €/an)
- Forfait pour 3 repas par semaine, soit 68.80 €/Mois sur 10 Mois (688.00 €/an)
- Forfait pour 2 repas par semaine, soit 45.85 €/Mois sur 10 Mois (458.50 €/an)
- Forfait pour 1 repas par semaine, soit 22.92 €/Mois sur 10 Mois (229.20 €/an)

*Ces tarifs tiennent compte de tous les frais liés à la demi-pension ainsi que les frais d'encadrement pour la durée comprise entre la sortie et le retour en classe.*

Les jours d'absence pour cause de maladie sont déductibles à partir de 15 jours d'absence consécutifs. Un droit à une réduction de 50 % est accordée sur les tarifs de demi-pension.

Possibilité de changement de régime jusqu'au 15 septembre 2024, passée cette date, le choix sera définitif. Un désistement de la demi-pension en cours d'année entraînera un **débit de 50 €**, sauf cas de force majeure. La demande est à adresser à Monsieur BARTH, Chef d'Etablissement de l'école, par le biais de Mme SALVIGNOL Marie-Ange, par Ecole Directe.

## REDUCTIONS

Une réduction de 80% pour la demi-pension sera appliquée pour les élèves partants en voyage avec nuitées.  
*Cette réduction sera faite sur la facture suivant le mois de départ.*

## GARDERIE DU MATIN ET GARDERIE DU SOIR

Vous avez la possibilité de choisir le forfait garderie que vous souhaitez à condition que **votre choix soit définitif pour l'année scolaire.**

### Matin :

- Forfait pour 4 fois par semaine, soit 23.60 €/Mois sur 10 Mois (236.00 €/an)
- Forfait pour 3 fois par semaine, soit 17.70 €/Mois sur 10 Mois (177.00 €/an)
- Forfait pour 2 fois par semaine, soit 11.80 €/Mois sur 10 Mois (118.00 €/an)
- Forfait pour 1 fois par semaine, soit 5.90 €/Mois sur 10 Mois (59.00 €/an)

### Soir :

- Forfait pour 4 fois par semaine, soit 31.50 €/Mois sur 10 Mois (315.00 €/an)
- Forfait pour 3 fois par semaine, soit 23.70 €/Mois sur 10 Mois (237.00 €/an)
- Forfait pour 2 fois par semaine, soit 15.80 €/Mois sur 10 Mois (158.00 €/an)
- Forfait pour 1 fois par semaine, soit 7.90 €/Mois sur 10 Mois (79.00 €/an)

## MODE DE RÈGLEMENT

### • PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES :

**LE RÈGLEMENT PAR PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ.**

Il sera fait sur 10 mois et correspondra à 1/10<sup>ième</sup> de la facture annuelle.

Les prélèvements automatiques commencent le 15 octobre de l'année scolaire et se terminent le 15 juillet.

### • RÈGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE :

Les parents qui n'optent pas pour le prélèvement automatique, peuvent régler leur facture annuelle en trois fois par carte bleue sur Ecole directe.

- Le 1er tiers au 15 OCTOBRE,
- Le 2ème tiers au 15 JANVIER,
- Le solde au 15 AVRIL.

## IMPAYÉS

En cas d'impayés, votre dossier sera remis à un huissier de justice.

## COORDONNÉES SECRÉTARIAT EN CHARGE DE LA FACTURATION FAMILLE

Mme RENEVEY : 03-81-47-29-29